



RECOURS AVANCEMENT !

Le médiateur de la Police Nationale donne une nouvelle fois raison à nos actions en répondant favorablement à l'un de nos collègues !

- *Un policier ne peut faire l'objet d'un refus de notation et encore moins d'une non proposition à l'avancement au prétexte qu'il a été en arrêt maladie ordinaire !*
- *Un policier, inscrit à l'avancement mais non promu, fait l'objet d'une violation manifeste du principe d'égalité de traitement dès lors qu'un autre collègue a été nommé en étant moins bien classé et moins bien noté !*

Une nouvelle fois, la réponse du médiateur démontre que les recours que nous encourageons sont parfaitement fondés !

Malgré l'acharnement de certains syndicats à ne pas vouloir respecter la règle et à continuer de soutenir un syndicalisme clientéliste, **notre action démontre que nous faisons bouger les lignes et qu'un changement syndical est en marche !**

Vous êtes de plus en plus nombreux à le comprendre et à nous rejoindre !

Nous sommes désormais la seule vraie force syndicale, avec tout le poids de la Cfdt, capable de faire valoir et respecter vos droits les plus absolus !

**STOP aux magouilles !
La vérité avant tout !**

*Simplement
différent !*